

Le Corps helvétique et la France (1660-1792)

Das Corps helvétique und Frankreich (1660-1792)

Transferts, asymétries et interdépendances
entre des partenaires inégaux

Transfers, Asymmetrien und Interdependenzen
zwischen ungleichen Partnern

Sous la direction de Simona Boscani Leoni,
Claire Gantet, André Holenstein,
Timothée Léchet et Bérangère Poulain

avec la collaboration de
unter Mitarbeit von
Nadja Ackermann et Noah Businger

SLATKINE
GENÈVE
www.slatkine.com

Diffusion France : HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR, Paris

2024

AVANT-PROPOS

CLAIRE GANTET

Présidente de la Société suisse pour l'étude du XVIII^e siècle

Université de Fribourg

Durant la guerre de Succession d'Espagne, rompant avec la tradition familiale, le patricien fribourgeois Jean-Frédéric-Roch de Diesbach (1677-1751) entend de recruter un régiment en faveur de l'alliance antifranaise. Dès 1710-1711 toutefois, il est contraint de cesser de lever des troupes à Fribourg. En représailles, la France a en effet bloqué la livraison de sel de la Franche-Comté, si bien que le Conseil de la ville de Fribourg doit sanctionner le récalcitrant¹. Déjà bien connu, cet épisode illustre la complexité des liens entre l'espace helvétique et la France. Cette dernière, sous le règne de Louis XIV, n'hésite pas à manifester sa puissance, au besoin en rompant les contrats ou en contrevenant à la bienséance diplomatique. Fragmenté, l'espace helvétique est sur la défensive sans pour autant se plier et obtempérer sur-le-champ. Bien plus, le pouvoir de la France incite un certain nombre de contemporains à regimber et alimente des discussions identitaires par démarcation d'avec le 'modèle', qui au cours du règne de Louis XIV devient un voisin bien encombrant : une frontière commune se dessine simultanément au développement de la vie de cour à Paris puis à Versailles, et à une politique offensive. Comme le cas de Diesbach le montre, il n'en va pas seulement de diplomatie au sens étroit du terme, mais aussi de troupes soldées, de marchandises et de modèles politiques identitaires. André Holenstein l'a parfaitement montré : les traités de paix mettent en jeu des échanges de ressources de part et d'autre². Leurs incidences et effets en retour touchent à tous les niveaux de la vie en société, de la

¹ Jean Steinauer, *Patriciens, fromagers, mercenaires. L'émigration fribourgeoise sous l'Ancien Régime*, Lausanne, Payot, 2000.

² Voir par exemple son analyse de la paix de Fribourg de 1516 : André Holenstein, « Die wirklich entscheidenden Folgen von Marignano. Das Corps helvétique auf dem Weg zur Einigung mit Frankreich (1515-1521) », in Alexandre Dafflon, Lionel Dorthe, Claire Gantet (éd.), *Après Marignan. La paix perpétuelle entre la France et la Suisse*, Lausanne, Société d'Histoire de la Suisse romande/Archives de l'État de Fribourg, 2018, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, quatrième série, t. XIV, p. 181-207 ; A. Holenstein, « Fruits de la paix et effets géopolitiques : les échanges économiques entre la France et le Corps helvétique à l'époque moderne », in *ibid.*, p. 573-588.

diplomatie au service étranger en passant par l'économie, les arts et les discussions identitaires.

Comment, dès lors, penser les relations de deux pays aussi différents que la France et la Confédération helvétique, entre le début du règne effectif de Louis XIV vers 1660 et la dénonciation par la France révolutionnaire des accords réglant le service étranger avec la Suisse en 1792 ?

Longtemps, les historiens ont sondé les « influences » d'un pays sur l'autre. Dans l'entre-deux-guerres, en un temps de fortes tensions nationales, l'historien de l'art Louis Réau évoquait, non sans nostalgie, le « rayonnement français » au temps des Lumières dont le bienfait aurait été une certaine unification de l'Europe³. L'idée de la prédominance de la langue et de la culture françaises à partir du règne de Louis XIV et durant tout le XVIII^e siècle s'est alors imposée comme un fait incontesté dans l'historiographie tant française qu'étrangère. En 2001 encore, Marc Fumaroli, membre de l'Académie française, publiait un ouvrage au titre éloquent : *Quand l'Europe parlait français*⁴. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, explique-t-il, la « civilisation française » s'étendait sur l'Europe ; bien plus qu'un simple idiome, le français était un style de vie empreint d'un ethos aristocratique du bon mot, de la légèreté de la conversation et de la libéralité. Marc Fumaroli s'appuyait notamment sur les écrits du polygraphe Louis-Antoine Caraccioli (1719-1803) qui affirma péremptoirement dans son ouvrage sur « l'Europe française » : « On reconnut toujours une nation dominante qu'on s'efforça d'imiter. Jadis tout était romain, aujourd'hui tout est français.⁵ » Or, dès 2007, l'historien Pierre-Yves Beaurepaire a démonté l'historicité de ce « mythe » et relevé les attitudes ambivalentes, de fascination et d'aigreur mêlées, des contemporains des XVII^e et XVIII^e siècles face audit modèle français⁶. L'appréciation de la France à l'étranger et le mimétisme qui s'ensuivit n'étaient pas aussi uniformes que la thématique de « l'Europe française » le laissait entendre. D'une part, les milieux français – et spécialement parisiens – étaient moins hospitaliers que le leitmotiv du cosmopolitisme le laisse entendre⁷. D'autre part, ledit modèle français aviva en retour des prises de conscience protonationales et suscita toute une gamme de réactions, allant de l'ironie à la revendication de cultures nationales distinctes.

³ Louis Réau, *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1938, rééd. Albin Michel 1971.

⁴ Marc Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Editions de Fallois, 2001, rééd. Livre de poche 2003.

⁵ Louis-Antoine Caraccioli, *Paris le modèle des nations étrangères ou l'Europe française*, Paris [Venise], Veuve Duchesne, 1773, p. 3.

⁶ Pierre-Yves Beaurepaire, *Le mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle. Diplomatie, culture et sociabilité au temps des Lumières*, Paris, Autrement, 2007, Mémoires/Histoire.

⁷ Voir Antoine Lilti, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005.

Contre la notion vague d'«influence», un germaniste et un romaniste en poste en France, Michel Espagne et Michael Werner, avancèrent en 1985 la notion de «transferts culturels»⁸. Ils voulaient en finir avec les images d'Épinal – telles l'amitié tumultueuse de Voltaire et du roi de Prusse Frédéric II – et avec le comparatisme, dont ils dénonçaient le caractère frontal et statique. La notion de transferts culturels met au contraire l'accent sur les transformations sémantiques subies par tout bien culturel lors de son passage d'un pays A (par exemple la France) vers un pays B (l'Allemagne), éventuellement via un pays tiers, et les acteurs sociaux ainsi que les pratiques induites par de telles transformations⁹. Michel Espagne et Michael Werner retraçaient au moyen de cette notion la formation transnationale des littératures dites nationales au XIX^e siècle¹⁰.

Michel Espagne et Michael Werner ont ainsi intensifié, voire engagé un nouveau champ de recherches qui s'est avéré très fertile avant tout en Allemagne où il a stimulé de nombreux programmes de recherches animés en particulier par Hans-Jürgen Lüsebrink¹¹. La notion a été toutefois en partie victime de son succès, puisqu'elle a pu désigner sans nuance l'attrance, le transport et le stockage d'une culture dans une autre, à l'encontre de sa visée première¹². Elle a par là fait l'objet de critiques ou de prolongements de cinq ordres.

Le premier volet d'interrogations concerne la notion de culture. Tout en ouvrant les littératures à la sociologie et à l'anthropologie, Michel Espagne et Michael Werner ont maintenu une définition classique de la haute culture intellectuelle et littéraire. Pour éviter de se limiter à un canon d'œuvres et ne pas se laisser piéger par des définitions aventureuses, certains chercheurs préfèrent omettre le terme de culture et ne parler que de transferts¹³.

⁸ Michel Espagne, Michael Werner, «Deutsch-französischer Kulturtransfer im 18. und im 19. Jahrhundert. Zu einem neuen interdisziplinären Forschungsprogramm C.N.R.S.», *Francia*, t. 13, 1985, p. 502-510.

⁹ Les auteurs ont poursuivi leur programme de recherche dans d'autres publications : Michel Espagne, Michael Werner, «Deutsch-französischer Kulturtransfer als Forschungsgegenstand. Eine Problemskizze», in Michel Espagne (éd.), *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII^e et XIX^e siècle)*, Paris, Édition Recherche sur les civilisations, 1988, p. 11-47 ; Michael Werner, «Massstab und Untersuchungsebene», in Lothar Jordan, Bernd Kortländer (éd.), *Nationale Grenzen und internationaler Austausch. Studien zum Kultur- und Wissenschaftstransfer in Europa*, Tübingen, Niemeyer, 1995, p. 21-33 ; Michel Espagne (éd.), *L'Horizon anthropologique des transferts culturels*, numéro spécial de : *Revue germanique internationale*, t. 21, 2004.

¹⁰ Michel Espagne, «La notion de transfert culturel», *Revue Sciences/Lettres*, 2013, <http://journals.openedition.org/ysl/219> (25 février 2023).

¹¹ Voir la liste sous le lien <https://www.uni-saarland.de/fakultaet-p/luesebrink/forschung.html> (25 février 2023).

¹² Constat formulé par Matthias Middell, Katharina Middell, «Forschungen zum Kulturtransfer: Frankreich und Deutschland», *Grenzgänge. Beiträge zu einer modernen Romanistik*, t. 2, 1994, p. 107-122, ici p. 109.

¹³ Ainsi Béatrice Joyeux-Prunel, «Les transferts culturels. Un discours de la méthode», *Hypothèses*, t. 6, n° 1, 2003, p. 149-162.